

# Intéressement 2025



## L'accord d'intéressement signé par la CFE-CGC pour les exercices 2024 et 2025 atteint cette année un niveau inégalé.

La CFE-CGC qui a largement contribué à la mise en place des critères de déclenchement de cet accord est très satisfaite de ces résultats au bénéfice des salariés de l'UES AG2R.

### Les montants de l'intéressement 2025

Votre salaire	Votre abondement si vous placez votre intéressement*			Total* intéressement + abondement
	Estimation prime brute	100% jusqu'à 500 € versés 1 096 €	50% au-delà jusqu'à 4500 € versés (PEE)	
Salaire de 25 000 €	1 691 €	500 €	1 096 €	2 787 €
Salaire de 30 000 €	1 808 €	500 €	1 154 €	2 962 €
Salaire de 35 000 €	1 924 €	500 €	1 212 €	3 136 €
Salaire de 40 000 €	2 041 €	500 €	1 271 €	3 312 €

\*montants bruts de CSG-CRDS et sur la base d'un temps de travail complet

### Les modalités pratiques de l'utilisation de votre intéressement

Entre le mercredi **15 avril** et le lundi 4 mai, vous aurez la possibilité de :

- Demander le paiement sur votre bulletin de paie de mai 2026 ;
- Et/ou de placer sur votre Plan d'Épargne Entreprise (PEE) et/ou sur votre Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCOL).

Votre demande s'effectue uniquement en ligne sur l'application ou le site du teneur de compte NATIXIS Interépargne.

### ATTENTION

A défaut de réponse de votre part, l'intéressement sera placé automatiquement et sans possibilité de rétractation, sur le fonds monétaire du Plan d'Épargne Entreprise (PEE).

La prime d'intéressement est soumise aux prélèvements sociaux de la CSG-CRDS à hauteur de 9,7%. Elle est également soumise à l'impôt sur le revenu sauf en cas de placement sur le PEE ou/et le PERCOL

L'enveloppe maximale d'intéressement, est fixée à 4,85% de la masse salariale, et représente un potentiel de 11 334 572 € pour 2025.

Cette année, le montant partagé au titre de l'exercice 2025 représente 90,67% de cette enveloppe soit 10 277 445 € (pour mémoire les montants reversés étaient de 9 175 737 € au titre de 2023 et 9 344 373 € au titre de 2024).



C'est clairement le meilleur résultat d'intéressement versé aux salariés de l'UES AG2R, et la CFE-CGC ne peut que se réjouir de cette situation dans un contexte de perte de pouvoir d'achat



■ C'est un juste retour qui salue les efforts consentis depuis des années par les salariés de l'UES AG2R sur l'ensemble de ses activités.

L'accord actuel étant arrivé à son terme, la CFE-CGC participera activement à la négociation du futur accord d'intéressement avant la fin du mois de juin 2026 pour être applicable dès l'année prochaine au titre de l'exercice 2026.

L'objectif de la CFE-CGC sera de négocier un nouvel accord d'intéressement qui soit encore plus performant pour une réelle prise en compte de l'engagement et la contribution des salariés aux résultats du Groupe.

■ Toutefois, même si la CFE-CGC est tout à fait favorable à des dispositifs de complément de rémunération comme l'intéressement, ils ne doivent pas se substituer aux évolutions de salaires collective et individuelles qui sont négociées lors des NAO.

